

# Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Armançon

---

## ETAT / SIRTAVA

### Compte rendu de la réunion du comité de pilotage – Relevé de décisions 20 juin 2006 à Auxerre

#### Présents :

M. Michel DELPRAT, Président du SIRTAVA  
Mme Claire RELIANT-RASOTTO, Animatrice du PAPI Armançon  
Mlle Julie ANIEL, Animatrice du SAGE Armançon  
M. Nicolas MOURLON, DIREN Bourgogne  
M. Fabrice BONNET, DDE de l'Yonne, représentant du préfet de l'Yonne  
M. Laurent BOULLANGER, DDAF de l'Aube  
Mme Martine PETIT, DDE de la Côte d'Or  
Mme Carole DEVALLEZ, DDE de la Côte d'Or  
M. Guillaume CASTERAN, DDE de l'Yonne  
M. Eric COQUILLE, maire de Perrigny sur Armançon  
M. Emeric THEVENET, stagiaire SIRTAVA.

#### **Préambule.**

M. DELPRAT rappelle les objectifs de cette réunion.

Cette réunion a pour objet de réunir les membres du comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Armançon afin de :

- faire le bilan des actions réalisées, ou en cours, de 2004 à 2006 ;
- proposer une programmation pluriannuelle des actions à venir pour 2007 et 2008.

#### **Prolongation de la Convention.**

M. DELPRAT indique que la Convention du PAPI Armançon a été signée le 5 juillet 2004. Conformément à l'article 2 de la Convention, la programmation s'échelonne de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2006.

Compte tenu de la programmation pluriannuelle et de l'avancement du PAPI, M. DELPRAT précise qu'il apparaît nécessaire de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2008.

M. DELPRAT demande aux membres du comité de pilotage présents de statuer sur cette proposition de prolonger par avenant la Convention de deux années supplémentaires.

Tous les membres présents du comité pilotage donne un avis favorable à cette proposition.

M. MOURLON indique que le PAPI Armançon est inscrit dans le cadre du Contrat de projet Bourgogne et du Contrat de projet interrégional du bassin de la Seine pour un montant à hauteur de 3,5 millions d'euros.

M. DELPRAT précise que pour le bon déroulement du PAPI il est nécessaire que les différents partenaires se mettent d'accord sur une prochaine programmation aussi bien technique que financière.

M. DELPRAT laisse la parole à M. BONNET de la DDE 89 et à Mme RELIANT-RASOTTO du SIRTAVA pour présenter le bilan des actions de 2004 à 2006 et proposer une programmation pluriannuelle des actions à venir.

## **Bilan des actions et programmation pluriannuelle.**

### **VOLET 1. ANIMATION, PILOTAGE DU PROJET ET RENFORCEMENT DE LA CONSCIENCE DU RISQUE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION, D'INFORMATION, DE CONCERTATION, DE FORMATION,...**

#### **Action 1. Information préventive Etat : Accélération de la réalisation des documents communaux synthétiques**

Cette action est relative à l'information préventive portée par l'Etat. Elle consiste à porter à la connaissance de chaque collectivité concernée une information exhaustive sur les risques technologiques et naturels majeurs présents sur la commune et ce, dans le prolongement du document d'information général qu'est le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

Dans l'Yonne, 32 dossiers communaux synthétiques (DCS) ont été réalisés et diffusés en 1998. Leur mise à jour initialement prévue en 2006 a été reportée en 2007 pour permettre au préalable de réviser le DDRM qui date de plus de cinq ans. Les connaissances issues des études en cours (Plans de prévention des risques de l'Armançon, étude des aléas liés aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles) permettront d'alimenter les futurs porters à la connaissance.

En Côte d'Or, 53 DCS ont été réalisés entre 1999 et 2004. Ces documents sont pour la plupart très récents. Leur mise à jour éventuelle sera examinée à l'achèvement des études en cours (Atlas des zones inondables, PPRI) et dans la mesure où les connaissances apportées par ces dernières conduiraient à des modifications notables.

La révision du DDRM de Côte d'or est prévue en 2007.

Dans l'Aube, l'opportunité de réaliser des porters à la connaissance sera examinée à l'achèvement de l'atlas des zones inondables de l'Armançe actuellement en cours d'élaboration dans le cadre des actions 12 à 15.

## **Information des acquéreurs et locataires (IAL).**

Depuis le 1er juin 2006, les bailleurs et vendeurs de biens immobiliers sont tenus d'informer les acquéreurs et locataires des sinistres liés à des catastrophes naturelles ou technologiques ayant affecté le bien proposé à la vente ou à la location. Cette première disposition concerne toutes les communes ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle ou technologique et tous les biens bâtis pour lesquels une indemnité a été versée au titre des catastrophes technologiques ou naturelles.

Par ailleurs, les bailleurs et les vendeurs doivent également informer les acquéreurs ou locataires de la situation du bien, objet de la transaction, dans le périmètre d'un PPR prescrit ou approuvé. Pour ce faire, ils établissent un état des risques (modèle arrêté par le ministre de l'écologie) sur la base des informations transmises par le préfet de département.

Dans l'Yonne et en Côte d'Or, toutes les communes du bassin de l'Armançon ainsi que les chambres des notaires et les maires ont été informées de ces dispositions.

Les informations sur les risques (dossier communal d'information précisant notamment le périmètre du PPR, la nature des aléas et leur intensité, cartographies) ont été transmises aux maires et à la chambre des notaires. Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet des préfectures. Elles seront mises à jour en fonction de l'avancement des études PPR.

## **Inventaire des repères de crues**

Préalablement à l'engagement d'actions de restauration ou création de repères de crue par les collectivités, il apparaît indispensable d'établir un inventaire des repères existants ou connus, de définir règles cohérentes et homogènes d'implantation à l'échelle du bassin et de proposer un plan d'actions. Les inventaires pour la Côte d'Or et l'Aube seront réalisés dans le cadre des AZI et PPR en cours d'élaboration (2006-2007). Pour l'Yonne, les études PPRI ont été engagées avant la loi risques de 2003. Il convient donc d'engager une étude complémentaire (23 920 Euros) incluant la synthèse à l'échelle du bassin, la définition des priorités et l'élaboration du plan d'actions à destination des communes.

### ***Programmation 2006 - 2008 :***

Maître d'ouvrage : ETAT (financement à 100%)

Enveloppe financière : 62 192 Euros TTC (+ 23 920 pour l'inventaire des repères de crues)

#### **2006**

Mise en oeuvre de l'IAL.

Engagement de la révision du DDRM de l'Yonne (2 974 Euros).

#### **2007 (47 840 Euros TTC)**

Inventaire des repères de crues dans l'Yonne / synthèse et plan d'actions à l'échelle du bassin versant.

Diffusion du DDRM de l'Yonne.

Réalisation des porters à la connaissance dans l'Yonne.

Révision du DDRM en Côte d'Or.

**2008 (11 378 Euros TTC)**

(Éventuellement, en fonction des connaissances apportées par les études AZI et PPR)  
Réalisation de Porter à la connaissance (PAC) dans l'Aube  
Mise à jour de PAC en Côte d'Or.

**Action 2. Accélération de la réalisation des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) : INFORMATION PREVENTIVE REALISEE PAR LES COMMUNES.**

Cette action doit être adaptée pour l'ouvrir à l'ensemble des missions d'information préventive dévolues aux communes mais également aux plans communaux de sauvegarde.

**Le DICRIM :**

Conformément à l'article R.125-11 du code de l'environnement, le maire doit établir un document d'information communal sur les risques majeurs. Ce dernier reprend les informations transmises par le préfet (porter à la connaissance) et précise :

- les mesures de prévention et de sauvegarde,
- les actions de prévention, de protection et de sauvegarde intéressant la commune,
- les événements et accidents significatifs,
- la localisation des cavités souterraines.

Par ailleurs, la liste des repères des plus hautes eaux connues et leur localisation doivent être précisées dans le document.

Le DICRIM doit être mis à la disposition du public.

Il peut être élaboré conjointement avec **le plan communal de sauvegarde (PCS)**, document de gestion de crise, obligatoire pour les communes couvertes par un PPR approuvé.

**L'information publique des citoyens :**

Dans les communes couvertes par un PPR prescrit ou approuvé, le maire doit informer (au moins une fois tous les deux ans) ses administrés par des réunions publiques ou tout autre moyen approprié sur l'état des risques, les mesures de protection et de sauvegarde etc.

Pour engager cette action, il s'agira à l'occasion de la diffusion des porters à la connaissance de l'Etat (action 1) de rappeler aux élus locaux le rôle et les missions du maire en matière d'information préventive et de les inviter en les assistant techniquement et financièrement à engager leur DICRIM et PCS (aucun document n'a été réalisé à ce jour), puis à mettre en oeuvre une information publique des citoyens efficiente et pérenne.

**Les repères de crues :**

La décret du 14 mars 2005 pris en application de la loi «risques» de 2003 impose désormais que les zones exposées au risque d'inondation doivent comporter un nombre de repères de crues qui tient compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations et de l'importance de la population. Cette disposition est essentielle pour restaurer une mémoire du risque et une culture de la sécurité.

La pose, la restauration et l'entretien des repères sont à la charge des communes.

L'Etat réalisera au préalable un inventaire des repères et propose un plan d'actions à l'échelle du bassin (action 1 : inventaire des repères et plan d'actions).

L'enveloppe financière initiale de l'action 2 (17 940 Euros ) est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Il convient donc d'abonder l'action 2 de 56 820 Euros (utilisation d'une part du reliquat d'enveloppe de l'action 5 - communication qui incluait l'action sur les repères de crues : 35000 Euros prévus pour une enveloppe estimée à 107 640 Euros).

### ***Programmation 2007-2008 (et années suivantes)***

Maître d'ouvrage : COMMUNES  
Enveloppe financière globale : 74 760 Euros TTC  
Financement : Commune (60%) - Etat (40%)

#### **2007 : 37 380 Euros**

Diffusion des porters à la connaissance Etat / sensibilisation des maires sur le rôle de la commune en matière d'information préventive / Plan d'actions pour la création et restauration des repères de crues (ETAT).  
Réalisation des premiers DICRIM et PCS (communes).  
Engagement des actions de restauration et création des repères de crues (communes).

#### **2008 : 37 380 Euros**

Poursuite de la réalisation des DCRIM et PCS et de l'action sur les repères de crues.

### **Action 3. Mise à disposition des atlas des zones inondables sur Internet et à titre pilote du contenu des PPR de l'Yonne.**

L'atlas des zones inondables de l'Armançon dans le département de l'Yonne est disponible sur le site Internet de la DIREN Bourgogne et sur le site national (Prim.net).

Les atlas de l'Armance et de l'Armançon en Côte d'Or sont en cours de réalisation.

Pour l'Yonne, les cartes des aléas issues des études de PPRI pourront être consultées en ligne (site Internet de la DDE) avant la fin 2006. Après approbation, les PPRI (Yonne et Côte d'Or) seront également mis en ligne sur le site national (Prim.net) et les sites locaux des deux DDE.

### ***Programmation 2006 – 2007.***

Maître d'ouvrage : ETAT  
Enveloppe financière : 0 Euro (enveloppe initiale de 17 940 Euros)  
Financement : 100% Etat

#### **2006 :**

Mise en ligne des cartes d'aléas des PPRI (Département de l'Yonne)

#### **2007 :**

Mise en ligne des AZI et PPRI (Aube, Côte d'Or et Yonne)

#### **Action 4. Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage des études auprès du SIRTAVA.**

Action sous maîtrise d'ouvrage du SIRTAVA.

Le SIRTAVA n'a pas eu besoin de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage extérieure en 2004, 2005 et 2006, les cahiers des charges et les DCE étant réalisés en interne par l'animatrice du PAPI en partenariat avec les comités de pilotage des actions.

Il est proposé par les membres du comité de pilotage d'annuler cette action et d'inscrire une AMO sur les fiches actions 23 (Opération pilote d'effacement d'ouvrages) et 24 (Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté).

#### **Action 5. Actions de communication et de sensibilisation.**

Action sous maîtrise d'ouvrage du SIRTAVA.

##### **Bilan de l'année 2005.**

###### ↗ ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES.

Quatre réunions publiques ont été organisées en avril et mai 2005 à Davrey (Aube), Lézennes (Yonne), Semur en Auxois et Venarey les Laumes (Côte d'Or).

Les objectifs étaient d' :

- \* **Inform**er sur le S.A.G.E. et le P.A.P.I. et faire remonter les connaissances et les attentes du terrain.
- \* Instaurer un débat autour de la **solidarité de bassin**.

Ont été invités à ces réunions :

- ✓ Les **élus** (les 279 maires, les conseillers généraux et les conseillers régionaux) par l'intermédiaire d'un courrier en date du 4 avril (accompagnant le premier numéro de la lettre d'information du SAGE).
- ✓ Les **usagers** par l'intermédiaire de leurs représentants (Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche, Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.).
- ✓ La **population** par voie de presse dans les journaux régionaux.

##### **Le bilan de la participation est le suivant :**

Sur les 4 réunions, la participation a été relativement limitée : **entre 15 personnes dans l'Aube et 35 personnes en Côte d'Or**.

Le public était majoritairement composé d'**élus**. Les représentants des **usagers** (exploitants agricoles et chambres d'agriculture, pêcheurs et associations de pêche, chambre de commerce et d'industrie, V.N.F.) et la **population** (essentiellement des riverains) étaient minoritaires.

Parmi les élus, une majorité représentait une **commune adhérente** au S.I.R.T.A.V.A. A titre d'exemple, dans l'Yonne et en Côte d'Or, sur 55 les élus, 10 représentaient une commune du bassin non adhérente.

*Le coût de l'organisation de ces réunions (temps passé à l'organisation, photocopies, affranchissement, téléphone, frais de mission) a été imputé sur les postes de l'animatrice du PAPI et de l'animatrice du SAGE.*

#### ✎ PARTICIPATION AUX JOURNEES RIVIERES DE L'AESN.

L'animatrice du PAPI, en partenariat avec la DDE 89, a animé l'Atelier 1 « Comment gérer inondations et sécheresses ? » dans le cadre des 12<sup>èmes</sup> Journées Rivières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui se sont déroulées à la Maison du Parc du Morvan le 27 septembre 2005.

Ce fut l'occasion de faire une présentation sur les outils de gestion quantitative de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Armançon. Les objectifs, le déroulement et l'état d'avancement du SAGE et du PAPI ont été abordés au cours de cet atelier.

*Le coût de la participation à ces journées a été en partie pris en charge par l'Agence de l'Eau et en partie imputé sur le poste de l'animatrice du PAPI.*

#### **Bilan de l'année 2006.**

Deux actions de communication sont prévues :

✎ Insérer un encart A4 sur le PAPI dans le cadre de la deuxième lettre d'information du SAGE. Cette lettre d'information est à destination de l'ensemble des élus du bassin versant.

Cet encart a pour objectif de présenter le PAPI, son territoire, ses acteurs, ses actions, ...

*Le coût de cette opération est inscrit sur les postes d'animation du PAPI et du SAGE.*

✎ Il est envisagé de réaliser des réunions publiques à l'échelle des communautés de communes. L'objectif sera de présenter le PAPI, son état d'avancement, et de présenter les premiers résultats d'études. Il s'agira également de faire de l'information sur la nécessité d'une solidarité de bassin à l'échelle du bassin versant pour mener à bien des projets tels que le PAPI et le SAGE.

*Le coût de ces réunions (coûts d'affranchissements, de photocopies, frais de mission,...) est inscrit sur les postes de fonctionnement de l'animatrice du PAPI et de l'animatrice du SAGE.*

#### **Programmation 2007 - 2008.**

Trois actions de communication sont proposées pour les années 2007 et 2008.

✎ Création d'un site Internet pour le bassin versant de l'Armançon.

Ce site Internet serait consacré aux actions menées sur le bassin versant de l'Armançon : il regrouperait les informations sur le SAGE, le PAPI Armançon et le SIRTAVA avec des liens sur des sites complémentaires (AESN, DIREN, Préfecture, ...).

L'estimation financière pour la création du site est de 16 000 € T.T.C.

A répartir sur les deux années 2007 et 2008 : 8 000 € T.T.C. en 2007 et 8 000 € T.T.C. en 2008.

L'Etat subventionnera cette action à hauteur de 40 %.

D'autres partenaires comme l'AESN, le Conseil Régional Bourgogne seront sollicités pour participer à cette initiative.

⇒ Création de quatre plaquettes d'information sur le bassin versant de l'Armançon.

L'estimation financière est de 4 000 € T.T.C. par plaquette, soit 16 000 € T.T.C. à répartir en 2007 et 2008.

L'Etat subventionnera cette action à hauteur de 40 %.

D'autres partenaires comme l'AESN, le Conseil Régional Bourgogne seront sollicités pour participer à cette initiative.

⇒ Création de trois panneaux d'information sur le bassin versant de l'Armançon (support de communication pour des manifestations autour du thème de l'eau,...) : 800 € T.T.C. par panneaux soit 2 400 € T.T.C. à répartir en 2007 et 2008 auquel s'ajoute 600 € T.T.C. pour la location de stands, soit 3 000 € T.T.C.

L'Etat subventionnera cette action à hauteur de 40 %.

D'autres partenaires comme l'AESN, le Conseil Régional Bourgogne seront sollicités pour participer à cette initiative.

#### **Action 6. Animation de la mise en œuvre du PAPI.**

Action sous maîtrise d'ouvrage du SIRTAVA.

#### **Bilan de l'année 2004.**

La convention a été signée par les différents partenaires le 5 juillet 2004.

Le SIRTAVA en tant que structure locale porteuse du projet est chargée de l'animation du PAPI. Le Président du syndicat a donc procédé au recrutement d'un ingénieur à temps complet dont la prise de fonction a démarré le 13 septembre 2004.

L'ingénieur est chargé de l'animation du PAPI et, conformément à la fiche action 6 de la convention, assure au titre de la direction du service technique différentes tâches administratives traditionnelles du SIRTAVA.

De septembre à décembre 2004, l'animation a reposé sur la constitution des bases de la mise en œuvre du PAPI :

- prise de contacts avec l'ensemble des acteurs signataires de la convention ;
- recherche des financements pour le poste d'animateur (élaboration des dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs potentiels) ;
- programmation pluriannuelle des actions du PAPI pour les années 2005 et 2006 ;



- définition des priorités d'actions ;
- organisation d'une réunion du comité de pilotage le 11 novembre 2004 pour présenter et valider la programmation pluriannuelle ;
- mise en place des parties administrative et technique des actions définies prioritaires (actions 20a et 20b « étude de dynamique fluviale et de régulation hydrologique » et action 13 « identification des enjeux socio-économiques ») : élaboration des dossiers de demandes de subventions, constitution des comités techniques, ébauche des cahiers des charges.

Le coût de l'animation pour l'année 2004 est de 14 786,30 € T.T.C.

Le financement a été réparti de la façon suivante :

- Etat (40 %)
- SIRTAVA (60 %)

Les financements européens inscrits dans la convention n'ont pas été attribués pour l'année 2004.

### **Bilan de l'année 2005.**

Deux réunions du comité de pilotage ont été organisées, une en avril et une en septembre 2005. Les objectifs de ces réunions étaient de valider l'avancement du programme, de programmer les actions et d'une manière générale d'informer les membres du comité de pilotage du déroulement du programme tant dans sa partie administrative que technique et financière.

En parallèle, de nombreuses réunions des différents comités techniques ont été organisées pour réfléchir et valider les cahiers des charges des études à engager.

Pour l'année 2005, le coût de l'animation a été de 48 545,59 € T.T.C.

Le financement a été assuré selon la répartition suivante :

- 40 % Etat
- 40 % Fonds Européens.
- 20 % SIRTAVA

### **Bilan de l'année 2006.**

Le montant prévisionnel pour l'animation du PAPI est de 59 800 € T.T.C pour l'année 2006.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai, le montant réel des dépenses s'élève à 20 627, 61 € T.T.C.

Le financement pour 2006 est le suivant :

- 40 % Etat
- 40% au prorata de 238 communes sur 279, soit 35%, Conseil Régional Bourgogne
- 25 % SIRTAVA

### **Programmation 2007 - 2008.**

La durée du contrat de l'animatrice du PAPI prend fin en septembre 2007.

Sur accord du comité syndical du SIRTAVA et du comité de pilotage du PAPI il sera nécessaire d'envisager le renouvellement du contrat jusqu'à la fin du programme, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

Le comité de pilotage du PAPI s'est prononcé favorablement au renouvellement de ce contrat, le PAPI ne pouvant se poursuivre sans animation.

Montant estimatif pour 2007 et 2008 : 60 000 € T.T.C. par an.

Le financement assuré est de 40 % Etat. Le syndicat ne pouvant aller au-delà de 20 % de financement, il reste à trouver 40 % de subventions. Le SIRTAVA sollicitera entre autres l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de Bourgogne (au prorata de son territoire) et le Conseil régional de Champagne Ardenne (au prorata de son territoire).

### **Action 7. Elaboration d'un cadre d'orientation des mesures de gestion en vue de la réduction de l'aléa.**

Maître d'ouvrage : SIRTAVA.

Le but de cette action est de définir la programmation de la phase travaux du PAPI en traduisant en phase opérationnelle les résultats des études.

Le comité de pilotage estime que cette action relève de l'animation et de la mise en œuvre des actions 23 et 24.

C'est pourquoi il est proposé d'annuler cette action et de reporter les financements prévus pour cette action sur le poste d'animation et sur l'AMO prévue pour les actions 23 et 24, ou sur d'autres actions qui n'ont pas de financement assuré à 100 % à ce jour.

Le montant estimatif est de 48 000 € T.T.C.

Le financement défini dans la convention est le suivant :

- 25 % Etat (12 000 €),
- 30 % Conseil Général 21 (14 400 €).

## **VOLET 2. AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE PREVISION, D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE.**

**Action 08. Etude sur la mise en place d'un système de prévision des crues des inondations**

**Action 09 Mise en place du service de prévision des inondations (09a) et premières mesures d'amélioration (09b)**

**Action 11 Renforcement de l'information du public en temps de crise (Etat)**

**Ces actions sont relatives à la mise en place d'une prévision des crues adaptée au contexte du bassin de l'Armançon.**

Les études réalisées dans le cadre de la réorganisation des services de prévision des crues de compétence Etat démontrent qu'une prévision à plusieurs jours ne peut être mise en place sur l'Armançon et ses affluents compte tenu de la rapidité des événements.

La DIREN Ile de France assure désormais l'information sur les crues en aval d'Aisy sur Armançon avec l'appui de la DIREN Bourgogne (gestion du réseau hydrométrique). Le schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine Normandie a été approuvé cette année et le règlement d'information sur les crues est en cours d'adoption.

En amont d'Aisy sur Armançon, l'Etat a proposé au SIRTAVA d'assurer l'information sur les crues mais ce dernier n'a pas aujourd'hui les moyens d'assurer cette mission.

**Bien que les élus et citoyens pourront à court terme accéder par Internet (en temps réel) aux données de Météo France et à celles fournies par les stations de mesure, la question de l'alerte aux crues pour les communes de Côte d'Or reste posée. L'étude préalable prévue par l'Etat doit être engagée.**

En ce qui concerne l'action 09b, le réseau de mesures a été amélioré par la DIREN Bourgogne en 2005/2006.

Par ailleurs, le gestionnaire d'alerte automatisé de l'Yonne (action 11) dont la vocation est d'alerter les maires du département et leurs adjoints est en service depuis 2005.

#### **Etat d'avancement**

Actions 09 et 11 réalisées en 2005/2006.

**Programmation 2007 de l'action 08** (alerte aux crues en Côte d'Or) :

Maître d'ouvrage : ETAT (financement à 100%)

Enveloppe financière : 29 900 Euros TTC.

#### **Action 10. Renforcement de l'information du public en temps de crise.**

Maîtrise d'ouvrage : SIRTAVA.

#### **Programmation 2007.**

Cette action est à prévoir en 2007.

L'objectif de cette action est de réaliser une étude de faisabilité permettant de déterminer les meilleurs vecteurs d'information en temps de crise, en vue de diffuser à la population exposée, sur la base des informations fournies par le SPC, une information fiable et unique.

Il s'agira de faire un diagnostic de l'annonce de crue telle qu'elle se pratique aujourd'hui en s'appuyant sur un retour d'expérience des crues les plus récentes, puis de proposer des améliorations à l'annonce de crues en tenant compte d'une part du fonctionnement du SPC et des capacités financières des collectivités locales.

Le montant estimatif est de 24 000 € T.T.C.

Le financement défini dans la convention est de 40 % Etat.

Sachant que le SIRTAVA ne pourra assurer que 20 % du financement, il faudra trouver un complément de subventions de 40 % auprès d'autres partenaires.

### **VOLET 3. ELABORATION DES PPRI, DE MESURES DE PROTECTION ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE.**

#### **Actions 12 à 15.**

Action 12 – Accélération de l'élaboration des PPR et atlas sur l'ensemble du bassin versant de l'Yonne. Maîtrise d'ouvrage Etat.

Action 13 – Identification des enjeux socio-économiques sur le bassin versant. Maîtrise d'ouvrage SIRTAVA.

Action 14 – Etude de définition d'un volet de réduction de la vulnérabilité à intégrer dans les PPR. Maîtrise d'ouvrage Etat.

Action 15 – Identification des entreprises soumises à une obligation de diagnostic de vulnérabilité et prescription de ces études. Maîtrise d'ouvrage Etat.

#### **Bilan de l'année 2005.**

Un groupement de commandes s'est constitué entre le SIRTAVA et l'Etat représenté par M. le Préfet de l'Yonne, préfet coordonnateur du PAPI, pour le choix d'un prestataire unique pour la réalisation des actions 12 à 15.

L'étude générale a été dénommée : « Etude sur l'amélioration de la prévention du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Armançon : identification de l'aléa, des enjeux socio-économiques et de mesures de réduction de la vulnérabilité ».

L'année 2005 a été consacrée à :

- la rédaction de la convention du groupement de commandes ;
- l'élaboration des cahiers des charges ;
- l'élaboration du dossier de consultation ;
- la conduite de la phase de consultation des bureaux d'études (publicité, réception des candidatures et des offres, analyse des offres, choix du bureaux d'études, rédaction des rapports,...).
- le choix du bureau d'études.

L'étude est décomposée en sept lots, répartis en une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

#### *Tranche ferme :*

- LOT N°1. Identification de l'aléa inondation sur les bassins versants de l'Armançon et de la Brenne en Côte d'Or - Maître d'ouvrage : M. le Préfet de la Côte d'Or, représenté par la D.D.E de la Côte d'Or.
- LOT N°2. Elaboration des Plans de Prévention des Risques Inondations sur les communes de Semur en Auxois, Montbard et Vénarey les Laumes en Côte d'Or - Maître d'ouvrage : M. le Préfet de la Côte d'Or, représenté par la D.D.E de la Côte d'Or.
- LOT N°3. Diagnostic socio-économique des territoires inondables sur le bassin versant de l'Armançon dans l'Yonne et en Côte d'Or - Maître d'ouvrage : SIRTAVA.

- LOT N°4. Propositions de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sur le bassin versant de l'Armançon dans l'Yonne et en Côte d'Or - Maître d'ouvrage : M le Préfet de l'Yonne, représenté par la D.D.E de l'Yonne.

*Tranche conditionnelle :*

- LOT N°5. Identification de l'aléa inondation sur le bassin versant de l'Armançon dans l'Aube – Maître d'ouvrage : M le Préfet de l'Yonne, représenté par la D.D.E de l'Yonne.
- LOT N°6. Diagnostic socio-économique des territoires inondables sur le bassin versant de l'Armançon dans l'Aube - Maître d'ouvrage : SIRTAVA.
- LOT N°7. Propositions de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sur le bassin versant de l'Armançon dans l'Aube - Maître d'ouvrage : M le Préfet de l'Yonne, représenté par la D.D.E de l'Yonne.

Seuls les lots 1 à 5 seront réalisés. Etant donné le peu d'enjeux socio-économiques dans le département de l'Aube, les maîtres d'ouvrage ont convenu que les lots 6 et 7 ne seront pas affermis.

L'estimation de l'étude s'élevait à 296 000 € T.T.C

La Commission d'Appel d'Offres a retenu le groupement d'études HYDRATEC – ASCONIT pour un montant de 335 629,90 € T.T.C., réparti comme suit :

Lot 1 : 56 762,16 € T.T.C. Financement 100 % Etat.

Lot 2 : 109 852,60 € T.T.C. Financement 100 % Etat.

Lot 3 : 68 746,08 € T.T.C. Financement 25 % Etat, 25 % Conseil Général de l'Yonne, 30 % Conseil Général de la Côte d'Or et 20 % SIRTAVA.

Lot 4 : 26 824,49 € T.T.C. Financement 100 % Etat.

Lot 5 : 39 491,92 € T.T.C. Financement 100 % Etat.

Toute la démarche s'est déroulée en étroite concertation et collaboration entre l'Etat et le SIRTAVA : une dizaine de réunions en dehors des échanges téléphoniques et par mail ont été organisées afin de mettre au point le cahier des charges et les autres pièces du DCE.

Bien que cette démarche ait complexifié la partie administrative il est important de noter que la cohérence des actions du PAPI entre Etat et SIRTAVA n'en sera que renforcée.

En 2005, le coût réel dévolu à cette opération a été de 2 664,71 € T.T.C. correspondant aux frais de consultation.

Conformément à la Convention de Groupement de Commandes, le coût de cette consultation a été pris en charge par le SIRTAVA et est subventionné au même titre que le lot 3 à 25 % Etat, 25 % Conseil Général de l'Yonne et 30 % Conseil Général de la Côte d'Or.

## **Bilan et programmation de l'année 2006.**

L'étude a débuté en mars 2006. Le délai global de l'étude est de 12 mois.

Sont en cours de réalisation, les lots 1 (Identification de l'aléa inondation en Côte d'Or), 2 (Elaboration des PPR en Côte d'Or), 3 (Diagnostic socio-économique des territoires inondables dans l'Yonne) et 5 (Identification de l'aléa sur le bassin versant de l'Armançe).

Deux réunions de suivi d'étude ont eu lieu, une en mars et une en juin.

Une première demande d'acompte va être faite courant juin.

Les lots 1, 3 et 5 seront soldés pour la fin de l'année 2006 : réalisation des AZI en Côte d'Or et dans l'Aube, étude des enjeux socio-économiques des inondations.

Le Lot 4 (réduction de la vulnérabilité des constructions aux inondations) sera également achevé pour le département de l'Yonne.

## **Programmation 2007.**

Le lot 2 et le lot 4 (partie Côte d'Or) seront terminés au cours du premier semestre 2007.

Les PPR de l'Yonne devraient être approuvés au 1er semestre 2007 et ceux de Côte d'Or fin 2007 / début 2008.

## **Actions 15 et 16. Réalisation des diagnostics de vulnérabilité des entreprises et des services publics.**

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des études sur les enjeux socio-économiques et les mesures de réduction de la vulnérabilité (actions 12 à 15) qui permettront d'identifier les entreprises et services publics les plus vulnérables. Il s'agira ensuite de proposer aux collectivités et entreprises (par l'intermédiaire de la CCI) de réaliser des diagnostics exhaustifs des bâtiments qui permettront ensuite d'engager des travaux destinés à réduire les dommages et les pertes financières lors des crues.

## **Programmation 2007 /2008**

Maître d'ouvrage : Collectivité, service public ou entreprise

Enveloppe financière : 95 680 € T.T.C.

Financement : Conseil régional (30%) - Etat (50%)

**2007** : 47 840 € T.T.C.

**2008** : 47 840 € T.T.C.

## **Action 17. Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé.**

Maîtrise d'ouvrage SIRTAVA.

Cette opération va se dérouler en deux temps : une phase étude et une phase travaux.

## **Bilan de l'année 2006 – Phase étude**

Le début de l'année 2006 a été consacré à :

- l'élaboration du cahier des charges ;
- l'élaboration du dossier de consultation ;
- la conduite de la phase de consultation des bureaux d'études (publicité, réception des candidatures et des offres, analyse des offres, choix du bureaux d'études, rédaction des rapports,...).
- Le choix du bureau d'études.

L'objet de la phase étude porte sur la réalisation d'une étude préalable à la réalisation de la troisième tranche de l'opération de protection d'un secteur urbanisé à Venarey les Laumes.

La troisième tranche n'a pas été réalisée dans la continuité des deux autres pour avoir du recul sur les travaux réalisés et étaler dans le temps le financement de cette opération.

L'objectif de cette troisième phase est d'achever les travaux de renaturation débutés au cours des tranches précédentes. Les travaux devront concilier comme pour les deux premières phases, la préservation des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

La mission proposée consiste en l'élaboration d'une étude de faisabilité et la réalisation d'un projet détaillé (niveau DCE). Le prestataire devra déterminer précisément l'ensemble des travaux et ouvrages nécessaires à la remise en état du lit et des berges de la Brenne sur le tronçon concerné, ceci afin de stabiliser efficacement les berges et de favoriser un fonctionnement naturel optimum de la rivière.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 29 900 €T.T.C.

Une procédure de consultation des bureaux d'étude a été réalisée dans le cadre de ce marché public à procédure adaptée pour la phase étude.

Deux offres ont été réceptionnées et étudiées. L'offre retenue est celle du bureau BIOTEC Biologie (Lyon), pour un montant de 17 090 € HT, soit 20 439,64 € TTC.

La durée de l'étude sera de 5 mois et démarrera début juillet.

Le montant des dépenses à aujourd'hui s'élève à 395,25 € qui correspondent aux frais de consultation.

Le montant total de l'opération est de 20 834,89 €T.T.C., réparti comme suit :

- Consultation : 395, 25 € T.T.C.
- Etude : 20 439, 64 € T.T.C.

Le financement de l'étude est le suivant :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 50 %,
- Conseil Général 21 : 30 %,
- Commune/SIRTAVA : 20 %.

La phase étude sera terminée fin 2006.

### **Programmation 2007 – 2008. Phase travaux.**

Pour 2007 et 2008, il faut prévoir la phase Travaux.

Montant estimatif de la phase Travaux : 225 000 € HT., soit 270 000 € T.T.C.

Ce montant sera à revoir fin 2006 à la suite des résultats de l'étude en cours qui va déterminer la nature des travaux à réaliser.

Financement (identique à celui de la phase étude) :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 50 %,
- Conseil Général 21 : 30 %,
- Commune/SIRTAVA : 20 %.

### **Actions 18 et 19 : Réduction de la vulnérabilité des constructions à usage d'habitation.**

Ces actions visent à mettre en oeuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations pour permettre de réduire les dommages en cas de crue. Elles s'inscrivent dans le prolongement des actions 12 à 15 et notamment reposent sur les conclusions des études actuellement menées par les bureaux d'études Hydratec et Asconit.

L'action 18 consistait à réaliser une étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. La mise en oeuvre effective du PIG du pays du Tonnerrois avec un volet inondation et les conclusions attendues des études en cours conduisent à supprimer cette action qui n'a plus d'utilité.

En fonction des résultats des études sur les enjeux socio-économiques et les mesures réduction de vulnérabilité (fin 2006), il conviendra d'envisager éventuellement avec l'ANAH un avenant au PIG actuel ou la mise en oeuvre d'une ou de nouvelles OPAH plus ciblées en liaison avec les collectivités concernées.

### **Programmation 2007/2008**

Maître d'ouvrage : Pays Tonnerrois ou autre collectivité

Enveloppe financière : 119 600 € T.T.C.

Financement : Conseil Régional (40%) - Conseil Général (10%) - Etat (30%)



## **VOLET 4. ACTIONS DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS A L'AMONT DES ZONES EXPOSEES.**

### **Action 20a et 20b. Etude de dynamique fluviale et d'espace de mobilité – Etude sur la régulation hydrologique et le ralentissement dynamique.**

#### **Bilan de l'année 2005.**

Les actions 20 a et 20 b ont été regroupées en une étude intitulée « Etude de la dynamique fluviale et des potentialités de régulation hydrologique sur le bassin versant de l'Armançon ».

L'année 2005 a été consacrée à :

- l'élaboration du cahier des charges ;
- l'élaboration du dossier de consultation ;
- la conduite de la phase de consultation des bureaux d'études (publicité, réception des candidatures et des offres, analyse des offres, choix du bureaux d'études, rédaction des rapports,...).
- Le choix du bureau d'études.

L'estimation de l'étude s'élève à 239 200 € T.T.C. La Commission d'Appel d'Offres a retenu le groupement d'études HYDRATEC – Jean René MALAVOI pour un montant de 186 576 € T.T.C.

Le délai global d'étude est de 9 mois. Elle a démarré en septembre 2005.

Le montant réel de l'opération s'élève à 188 976 € T.T.C., détaillé comme suit :

Frais de consultation : 2 400 € T.T.C  
Etude : 186 576 € T.T.C

Le plan de financement est le suivant :

- Etat : 25 %
- Conseil Régional de Bourgogne : 35 %
- Conseil Général de Côte d'Or : 20 %
- Maître d'ouvrage (SIRTAVA) : solde

Pour l'année 2005 les dépenses réelles se sont élevées à 51 969,16 € T.T.C.

#### **Bilan de l'année 2006.**

Deux réunions ont eu lieu en 2006 une en mars et une en juin.

La phase 1 « Diagnostic » est terminée. Le bureau d'études a démarré la phase 2 « Propositions ».

La réunion de fin d'étude et le rendu des documents finaux sont prévus pour début septembre.

En 2006, le montant des dépenses s'élève à ce jour à 25 462, 83 €.

Reste à verser : 111 534, 01 € T.T.C.

Action qui sera soldée fin 2006.

### **Action 21. Etude de gestion coordonnée des ouvrages.**

Maîtrise d'ouvrage : SIRTAVA.

#### **Programmation 2007 – 2008**

Le début de l'année 2007 devra être consacré à préciser le contenu de l'étude et à la rédaction du cahier des charges.

Il faudra revoir le contenu de cette étude en fonction des résultats de l'étude dynamique fluviale dans laquelle une réflexion sur les effacements d'ouvrage est en cours.

Cette étude pourrait venir en complément de façon à cibler très précisément les modes de gestion de ouvrages en intégrant la problématique des droits d'eau sur le bassin versant.

Dans la convention, plusieurs objectifs sont affichés :

- Etudier les relations hydrauliques entre la rivière et le canal de Bourgogne (prises d'eau, barrage réservoir) et au rôle de ce dernier en période d'inondation ;
- Etudier la capacité du canal à contribuer au stockage hydraulique ;
- Analyser la gestion coordonnée des ouvrages présents sur le bassin versant dans le cadre de la gestion des inondations ;
- Etablir des recommandations en matière d'amélioration de la franchissabilité piscicole et de la gestion des étiages (dont examen critique des droits d'eau).

Le coût prévisionnel de cette étude est de 72 000 € T.T.C. qu'il faudra répartir sur 2007 (rédaction du DCE, consultation des bureaux d'études et démarrage de l'étude) et 2008.

Le financement prévu est le suivant :

- 50 % Agence de l'Eau Seine Normandie
- 10 % Conseil Régional Bourgogne
- 20 % Conseil Général de Côte d'Or.
- 20 % SIRTAVA

### **Action 22. Etude de l'impact du drainage et du ruissellement de surface agricole.**

Cette action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage ETAT en partenariat avec le SIRTAVA.

#### **Programmation 2007 – 2008**

Cette étude portera sur le risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant. L'objectif sera d'approfondir les connaissances actuelles (parfois limitées) sur le risque inondation par ruissellement de façon à se protéger contre ces phénomènes, de prévenir ces inondations et de mieux comprendre leur fonctionnement.

Le rôle des zones drainées et l'évolution du ruissellement de surface dans la problématique inondation (temps de transfert, volume en cause,...) devront être analysés.

Cette étude pourrait comporter deux parties :

Une partie diagnostic :

- Déterminer l'aléa inondation par ruissellement.
- Identifier l'impact du drainage sur les crues.
- Identifier les enjeux et leur vulnérabilité sur les zones soumises aux inondations par ruissellement.

Une partie préconisations :

- Mesures de ralentissement dynamique ;
- Mesures liées à l'occupation du sol (pratiques culturales,...) ;
- Mesures de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Cette étude serait ciblée sur quelques communes ayant des problèmes de ruissellement dans l'Yonne et en Côte d'Or.

Cette étude porte en majorité sur la connaissance de l'aléa ruissellement ce qui relèverai plus de la compétence Etat que de celle du SIRTAVA.

**Il est donc envisagé que cette étude se fasse sous maîtrise d'ouvrage Etat.**

Le montant estimatif est de 110 000 € T.T.C. Cette action est à répartir en 2007 (rédaction du DCE, consultation des bureaux d'études, début de l'étude) et 2008.

**N.B.** : Le SIRTAVA a demandé à un stagiaire d'effectuer un état des lieux sur le drainage dans la partie Côte d'Or du bassin versant.

Le stage va durer 14 semaines, du 29 mai au 11 août 2006 et du 6 mars au 24 mars 2007.

Les objectifs du stage sont de :

- réaliser un état du drainage sur le bassin versant de l'Armançon sur la partie Côte d'Or ;
- étudier les impacts du drainage sur le régime hydrologique tant en période d'étiages que d'inondations ;
- proposer des actions d'aménagement pour réduire les impacts éventuels.

### **Action 23. Opération pilote d'effacement d'ouvrages.**

Maîtrise d'ouvrage : SIRTAVA et communes.

**Programmation 2008 (et années suivantes).**

La réalisation de cette opération découlera des résultats de l'étude de dynamique fluviale (Actions 20a et 20b) qui va permettre de déterminer la nature des travaux à réaliser.

La phase travaux devra être précédée d'une phase administrative lourde (étude d'avant projet + autorisations réglementaires). Le début des travaux ne pourra donc pas être engagé avant la fin de l'année 2008.

Le montant de cette opération est estimé à 200 000 € .T.T.C., réparti comme suit :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 30 000 € T.T.C.

Etudes d'avant projet : 30 000 € T.T.C

Travaux : 140 000 € T.T.C

Ces montants devront être réajustés en fonction des résultats d'études.

Le financement inscrit dans la convention est de 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie et le solde au maître d'ouvrage (SIRTAVA et Communes).

#### **Action 24. Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté.**

Maîtrise d'ouvrage : SIRTAVA et communes.

#### **Programmation 2008 (et années suivantes).**

Comme pour l'action 23, la réalisation de cette opération découlera des résultats de l'étude de dynamique fluviale qui va permettre de déterminer la nature des travaux à réaliser.

La phase travaux devra être précédée d'une phase administrative lourde (étude d'avant projet + autorisation réglementaires). Le début des travaux ne pourra donc pas être engagé avant la fin de l'année 2008.

Le montant de cette opération est estimé à 2 680 000 € T.T.C., réparti comme suit :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 30 000 € T.T.C.

Etudes d'avant projet : 250 000 € T.T.C.

Travaux : 2 400 000 € T.T.C.

Ces montants devront être réajustés en fonction des résultats d'études.

Le financement inscrit dans la convention est le suivant :

- 40 % Etat
- 20 % Conseil Régional Bourgogne
- 20 % Conseil Général 89
- Le solde au maître d'ouvrage (SIRTAVA/Communes)